#### **FCP VALEURS MIXTES**

#### **SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2018**

#### RAPPORT D'AUDIT - EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2018

#### I. Rapport sur l'audit des états financiers

#### **Opinion**

Nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds FCP VALEURS MIXTES, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2018, l'état du résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 12 704 065 DT, un actif net de 12 558 798 DT et un résultat bénéficiaire de 1 094 071 DT.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds FCP VALEURS MIXTES, ainsi que sa performance financière et ses mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, conformément au système comptable des entreprises.

#### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### Observation

Nous attirons votre attention sur la note 2.3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le fonds pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de cette question.

#### Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire de FCP VALEURS MIXTES. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le gestionnaire de FCP VALEURS MIXTES est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à le gestionnaire de FCP VALEURS MIXTES qu'il incombe d'évaluer la capacité du fond à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du fonds.

#### Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

 Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

#### II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes Professionnelles.

#### Efficacité du système de contrôle interne

Nous avons également procédé à l'évaluation de l'efficacité des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la Loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la Loi n° 2005-96 du 18 Octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 28 mars 2019

Le Commissaire aux Comptes : ECC MAZARS Mourad FRADI

## **BILAN COMPARE ARRETE**

## AUX 31 DECEMBRE 2018 & 31 DECEMBRE 2017

(Montants exprimés en dinars)

	Note	31/12/2018	31/12/2017
<u>ACTIF</u>			
Portefeuille-titres			
Actions et droit rattaché		3 114 286	1 834 914
Obligations et valeurs assimilées		3 019 163	2 224 313
Titres OPCVM	3.1	617 446 <b>6 750 895</b>	4 059 227
	J.1 _	0 7 30 093	4 039 221
Placements monétaires et disponibilités			
Placements monétaires	3.2	3 449 486	1 485 628
Disponibilités	3.3	2 503 684	919 643
	_	5 953 170	2 405 271
Créances d'exploitations		-	-
Autres actifs		-	-
TOTAL ACTIF		12 704 065	6 464 498
<u>PASSIF</u>			
Opérateurs créditeurs	3.4	136 251	21 812
Autres créditeurs divers	3.5	9 016	6 610
TOTAL PASSIF		145 267	28 422
ACTIF NET			
Capital	3.6	12 243 507	6 291 250
Sommes capitalisables	3.7	315 291	144 826
Sommes capitalisables des exercices antérieurs Sommes capitalisables de l'exercice		- 315 291	- 144 826
ACTIF NET		12 558 798	6 436 076
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		12 704 065	6 464 498

# ETAT DE RESULTAT COMPARE ARRETE AUX 31 DECEMBRE 2018 & 31 DECEMBRE 2017

(Montants exprimés en dinars)

	Note	31/12/2018	31/12/2017
Revenus du portefeuille-titres		234 014	172 584
Dividendes	4.1	66 476	43 658
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.2	167 538	128 926
Revenus des placements monétaires	4.3	331 534	67 403
Total des revenus des placements		565 548	239 987
Charges de gestion des placements	4.4	<244 060>	<84 455>
Revenu net des placements		321 488	155 532
Autres produits Autres charges	4.5	- <19 771>	- <12 551>
Résultat d'exploitation		301 717	142 981
Régularisation du résultat d'exploitation		13 574	1 845
Sommes capitalisables de l'exercice		315 291	144 826
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation) Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		<13 574> 106 645	<1 845> 310 848
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		695 037	<279 130>
Frais de négociation de titres		<9 328>	<1 849>
Résultat net de l'exercice		1 094 071	172 850

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET COMPARE ARRETE

## AUX 31 DECEMBRE 2018 & 31 DECEMBRE 2017

(Montants exprimés en dinars)

	31/12/2018	31/12/2017
Variation de l'actif net résultant des opérations		
<u>d'exploitation</u>	<u>1 094 071</u>	<u>172 850</u>
Résultat d'exploitation	301 717	142 981
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	106 645	310 848
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	695 037	<279 130>
Frais de négociation de titres	<9 328>	<1 849>
<u>Distributions de dividendes</u>		
Transactions sur le capital	<u>5 028 651</u>	<u>&lt;387 438&gt;</u>
Souscriptions	6 263 522	988 870
-Capital	5 871 179	946 275
<ul> <li>Régularisation des sommes capitalisables de l'exercice antérieur</li> </ul>	226 723	2 876
-Régularisation des sommes capitalisables de l'exercice	165 620	39 719
Rachats	<1 234 871>	<1 376 308>
-Capital	<1 119 654>	<1 323 839>
<ul> <li>Régularisation des sommes capitalisables de l'exercice antérieur</li> </ul>	<78 442>	<5 757>
-Régularisation des sommes capitalisables de l'exercice	<42 665>	<46 712>
-Droit de sortie	5 890	-
Variation de l'actif net	6 122 722	<214 588>
Actif net		
En début de l'exercice	6 436 076	6 650 664
En fin de l'exercice	12 558 798	6 436 076
Nombre de parts		
En début de l'exercice En fin de l'exercice	64 685 113 539	68 675 64 685
Valeur liquidative	110,612	99,499
Taux de rendement	11,17%	2,74%

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2018

(Montants exprimés en dinars )

### 1 - Presentation du fonds

FCP VALEURS MIXTES est un fonds commun de placement de catégorie mixte de type capitalisation, régi par le code des organismes de placement collectif.

Il a reçu l'agrément du CMF le 22 septembre 2010 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du fonds est assurée par la société TUNISIE VALEURS.

TUNISIE VALEURS a été désignée distributeur exclusif des titres du FCP VALEURS MIXTES.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

#### 2 - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2018 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers. Ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par le fond pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

#### 2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions admises à la cote sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeur similaire et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### 2.2 Evaluation des placements en actions admises à la cote

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2018 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

#### 2.3 Evaluation des autres placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2018, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du fonds figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA
   « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018

Le fonds ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 »

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

#### 2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

#### 2.5 Capital

Le capital est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

#### 2.6 Le résultat net de l'exercice

Le résultat net de l'exercice est scindé en résultat d'exploitation et résultat non capitalisable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres diminué des charges.
- Le résultat non capitalisable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

#### 2.7 Sommes capitalisables

Les sommes capitalisables correspondent au résultat d'exploitation de l'exercice majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

## 3 - NOTES SUR LE BILAN

## 3.1 Portefeuille titres :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2018 se détaille comme suit :

A- Actions et droits rattachés	Nombre de titres	Coût d'acquisition	<u>Valeur</u> actuelle	% Actif
ATTIJARI BANK	3 575	164 321	152 999	1,20%
ВН	5 410	68 798	68 891	0,54%
CEREALIS	6 857	35 451	32 324	0,25%
I.C.F.	2 500	347 368	442 395	3,48%
LAND`OR	13 683	103 969	123 161	0,97%
MPBS	1 621	5 090	5 439	0,04%
ONE TECH HOLDING	456	7 387	7 292	0,06%
SAH LILAS	15 844	177 478	180 938	1,42%
SFBT	13 000	251 857	306 280	2,41%
SOTETEL	61 702	293 173	349 912	2,75%
SOTIPAPIER	5 000	18 776	23 410	0,18%
STAR	6 177	756 543	838 342	6,60%
SYPHAX AIRLINES	119 049	1 121 935	0	0,00%
TELNET HOLDING	10 000	65 236	96 100	0,76%
UIB	13 611	320 903	321 995	2,53%
UNIMED				•
UNIMED DA 2017 -	19 826	171 182	164 774	1,30%
11/117	45	40	34	0,00%
Total actions et droits rattachés		3 909 507	3 114 286	24,51%

## B- Obligations et valeurs assimilés

## 1-BTA

BTA 11/08/2022 5,60%	693	663	589	688 441	5,42%
Total Bons de Trésor Assimilables		663	589	688 441	5,42%
2-Obligations des sociétés					
ABC 2018-01-CAT.A-TV TMM2.2		3 500	350 000	363 283	2,86%
AMEN BANK SUB 2012 B		8 650	346 000	352 889	2,78%
ATL 2011 TF		2 000	40 000	41 764	0.33%

Total		7 432 489	6 750 895	53,14%
Total Titres OPCVM		600 153	617 446	4,86%
TUNISIE SICAV	2 331	400 074	417 037	3,28%
SICAV ENTREPRISE	1 885	200 079	200 409	1,58%
C- Titres OPCVM				
Total obligations et valeurs assimilées		2 922 829	3 019 163	23,77%
Total obligations des sociétés		2 259 240	2 330 722	18,35%
UIB 2012/1 A	800	22 840	23 964	0,19%
UIB 2011/1 TR B	5 500	357 500	363 819	2,86%
TL 2018-1 CAT.A TV TMM2.3%	5 000	500 000	524 516	4,13%
BTK 2012/1 B	10 000	142 900	143 827	1,13%
BH SUB 2018-1 CAT.A-TV-TMM+2%	3 000	300 000	315 177	2,48%
ATL 2013-2 TF	5 000	200 000	201 483	1,59%

Les entrées en portefeuilles titres au cours de l'exercice 2018 se détaillent comme suit :

	Coût d'acquisition
Actions et droits	6 860 662
Obligations des sociétés	1 150 000
Titres OPCVM	600 153
	8 610 815

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2018 se détaillent comme suit :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus nets	Prix de Cession ou Remboursement	Plus ou moins- values réalisées
Actions et droits	5 666 085	-	6 361 122	695 037
Obligations des sociétés	408 282	82 125	490 407	
TOTAL	6 074 367	82 125	6 851 529	695 037

## 3.2 Placements monétaires :

	<u>Valeur</u> nominale	<u>Coût</u> <u>d'acquisitio</u> <u>n</u>	<u>Valeur</u> actuelle	% Actif
Certificats de dépôt				
AMEN BANK au 31/01/2019-5Mois-11,25%	500 000	481 748	496 421	3,91%
Total AMEN BANK	500 000	481 748	496 421	3,91%
ATB au 25/03/2019 - 90 J -12%	1 000 000	976 699	978 511	7,70%
Total ATB	1 000 000	976 699	978 511	7,70%
BH au 18/04/2019 - 360 J - 9,48%	500 000	465 364	489 705	3,85%
Total BH	500 000	465 364	489 705	3,85%

TSB au 26/02/2019-62J-10,55%	500 000	492 862	493 553	3,89%
TSB au 04/03/2019-90J-10,55%	500 000	489 721	492 920	3,88%
Total TSB	1 000 000	982 583	986 473	7,77%
TL au 15/01/2019 - 20 J - 10,50%	500 000	497 680	498 376	3,92%
Total TL	500 000	497 680	498 376	3,92%
Total certificats de dépôts	3 500 000	3 404 074	3 449 486	27,15%
Total placements monétaires	3 500 000	3 404 074	3 449 486	27,15%

## 3.3 <u>Disponibilités</u>:

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2018 se détaille comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017
Amen Banque Pasteur	596 987	1 036 431
Intérêt courus sur dépôt à vue et compte à terme	57 802	6 509
Vente de titre à encaisser	41 248	-
Compte à terme	2 037 000	-
Souscriptions à régler	<217 793>	<121 995>
Retenue à la source sur intérêt courus sur dépôt à vue et compte à terme	<11 560>	<1 302>
	2 503 684	919 643

## 3.4 Opérateurs créditeurs :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2018 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Rémunération du gestionnaire à payer	38 392	20 325
Commission de surperformance du gestionnaire à payer	94 137	-
Rémunération du dépositaire à payer	3 722	1 487
	136 251	21 812

## 3.5 <u>Autres créditeurs divers</u> :

	<u>31/12/2018</u>	31/12/2017
Honoraires du commissaire aux comptes	7 952	6 063
Redevance CMF	1 064	547
	9 016	6 610

## 3.6 <u>Capital</u>:

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018 se détaillent comme suit :

Capital	au	1er	<b>Janvier</b>	2018
---------	----	-----	----------------	------

Montant	6 291 250
Nombre de part	64 685
Nombre de porteurs de parts	106

## Souscriptions réalisées

Montant	5 871 179
Nombre de part	60 366
Nombre de porteurs de parts entrant	47

#### Rachats effectués

Montant	<1 119 654>
Nombre de part	11 512
Nombre de porteurs de parts sortant	16

#### **Autres mouvements**

Frais de négociation de titres	<9 328>
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	106 645
Plus ou moins-value réalisée sur cession de titres	695 037
Régularisations des sommes capitalisables de l'exercice antérieur	148 281
Sommes capitalisables de l'exercice antérieur	144 826
Régularisations de (+/-) values sur titres et frais de négociation	109 381
Droit de sortie	5 890

Capital au 31 décembre 2018	12 243 507
Nombre de parts	113 539
Nombre de porteurs de parts	137
Taux de rendement	11,17%

## .7 Sommes capitalisables:

Les sommes capitalisables au 31 décembre 2018 se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Résultat d'exploitation	301 717	142 981
Régularisation du résultat d'exploitation	13 574	1 845
	315 291	144 826

## 4 – Notes sur l'etat de resultat

## 4.1 <u>Dividendes</u>:

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2018 se détaille comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017
Dividende BIAT	10 646	-
Dividende SFBT	9 750	3 575
Dividende UIB	8 360	2 400
Dividende STAR	6 193	-
Dividende BH	5 760	1 269
Dividende TELNET HOLDING	5 000	-
Dividende BT	4 000	-
Dividende DELICE HOLDING	3 699	4 200
Dividende ATTIJARI BANK	3 600	14 500
Dividende SICAV ENTREPRISE	3 148	6 607
Dividende UNIMED	2 537	2 221
Dividende SOTIPAPIER	2 205	-
Dividende CEREALIS	1 300	-
Dividende MPBS	278	-
Dividende NEW BODY LINE	-	3 692
Dividende EURO-CYCLES	-	2 100
Dividende LAND`OR		3 094
	66 476	43 658

## 4.2 Revenus des obligations et valeurs assimilées :

<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
136 492	97 880
31 046	31 046
167 538	128 926
	136 492 31 046

## 4.3 Revenus des placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2018 se détaille comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017
Intérêts sur dépôt à vue	129 892	17 093
Intérêts sur certificat de dépôt	182 143	50 264
Intérêts sur BTCT	18 990	-
Autres revenus	509	46
	331 534	67 403

## 4.4 Charges de gestion des placements :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2018 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	31/12/2017
Rémunérations du gestionnaire	142 933	78 555
Commission de surperformance	94 137	-
Rémunération du dépositaire	6 990	5 900
	244 060	84 455

## 4.5 Autres charges :

	31/12/2018	31/12/2017
Redevance CMF	11 511	6 315
Honoraires du commissaire aux comptes	7 952	6 063
Autres frais	308	173
	19 771	12 551

## **5 – AUTRES INFORMATIONS**

## 5-1 Données par part et ratios de gestion de placement:

Données par part	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	
Revenus des placements	4,981	3,710	3,803	4,629	4,385	
Charges de gestion des placements	<2,150>	<1,306>	<1,310>	<1,657>	<1,728>	
Revenus net des placements	2,831	2,404	2,492	2,972	2,657	
Autres produits	-	-	-	-	-	
Autres charges	<0,174>	<0,194>	<0,203>	<0,205>	<0,196>	
Résultat d'exploitation (1)	2,657	2,210	2,290	2,767	2,461	
Régularisation du résultat d'exploitation	0,120	0,029	<0,075>	<0,553>	<0,479>	
Sommes capitalisables de l'exercice	2,777	2,239	2,215	2,214	1,982	
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titre	0,939	4,806	8,195	<12,588>	<2,684>	
Frais de négociation de titre	<0,082>	<0,029>	<0,061>	<0,160>	<0,053>	
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	6,122	<4,315>	<10,036>	2,685	<3,792>	
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	6,979	0,462	<1,901>	<10,063>	<6,529>	
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	9,636	2,672	0,389	<7,296>	<4,068>	
Droit de sortie	0,052	-	-	-	-	
Résultat non distribuable de l'exercice	7,031	0,462	<1,901>	<10,063>	6,529	
Régularisation de plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation	1 ,305	<0,045>	0,363	1,342	0,941	
Sommes non distribuable de l'exercice	8,336	0,417	<1,538>	<8,721>	<5,588>	
Valeur liquidative	110,612	99,499	96,843	96,166	102,673	
Ratios de gestion des placements						
Charges de gestion des placements / actif net moyen	2,14%	1,29%	1,46%	1,31%	1,31%	
Autres charges / actif net moyen	0,17%	0,19%	0,20%	0,16%	0,15%	
Résultat capitalisable de l'exercice / actif net moyen	2,64%	2,21%	2,25%	1,74%	1,50%	

#### 5-2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :

La gestion de FCP VALEURS MIXTES est confiée à TUNISIE VALEURS. Cette dernière à pour mission notamment :

- La définition des objectifs de placements de l'actif du fonds ;
- La veille sur le respect d'allocation d'actif telle que détaillé dans le règlement intérieur ;
- La sélection des titres constituant le portefeuille du fonds entre BTA, actions de sociétés cotées et obligations;
- Le calcul de la valeur liquidative des parts de fonds et l'information des porteurs de parts et du public sur la gestion du fonds avec la périodicité requise ;
- La fourniture de toute information et/ou document réclamés par le dépositaire dans le cadre de sa mission de vérification.

La distribution et la gestion administrative et comptable du FCP VALEURS MIXTES sont confiées à TUNISIE VALEURS.

En rémunération des services de gestion financière et administrative, TUNISIE VALEURS perçoit une commission globale de gestion calculée à hauteur de :

- 1,2%(HT) sur l'actif placé en actions
- 1%(HT) sur le reste de l'actif.

Le calcul de ces frais de gestion se fait au jour le jour et vient en déduction de la valeur liquidative du FCP. Le règlement effectif se fait trimestriellement.

En plus de la commission précitée, le gestionnaire perçoit une commission de surperformance s'élevant à 10% HT de la différence entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé qui a été fixé à 5% par an. Son règlement effectif se fait à la clôture de chaque exercice comptable.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire du FCP VALEURS MIXTES elle est notamment chargée à ce titre :

- De conserver les titres et les fonds de FCP;
- Le contrôle de la régularité des décisions du gestionnaire de FCP VALEURS MIXTES avec les prescriptions légales et les dispositions de son règlement intérieur ;
- Contrôler l'établissement de la Valeur Liquidative des parts du fonds et vérifier l'application des règles de valorisation des actifs du FCP;
- Contrôler le respect des règles relatives au montant minimum et maximum de l'actif du FCP;
- D'encaisser le montant des souscriptions des porteurs des parts entrant et le règlement des rachats aux porteurs des parts sortant.

En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit annuellement une rémunération de 0,05% HT calculée sur la base de l'actif net avec un minimum de 5 000 DT HT et un plafond de 15 000 DT HT.